



Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 322 – Avril 2023

Repas des Aînés : inscriptions

Le Repas des Aînés se déroulera le
samedi 15 avril midi à Ansolia.

Les Ansoises et Ansois de plus de 70 ans sont invités par la Municipalité à partager un moment de convivialité.
Inscriptions à l'Infothèque avant le samedi 8 avril ou au ☎ 04.74.67.03.84 ou 📧 contact@mairie-anse.fr.

Expérience inédite de la commune de Anse pour les seniors : reprendre le chemin de l'école

La commune de Anse recherche des personnes afin d'encadrer les enfants durant leur pause déjeuner.

L'appel à candidature est lancé pour la rentrée de septembre 2023. Ce petit boulot rémunéré consiste à s'occuper des enfants de 3 à 11 ans deux heures par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La municipalité recrute des retraités motivés pour renforcer les équipes professionnelles en place : « il n'y a pas d'activités physiques importantes, pas de portage d'enfants, mais il est primordial d'avoir un bon contact avec les tout-petits ».

L'emploi du temps doit permettre d'être disponible et très assidu, ce qui est essentiel dans la continuité de l'accompagnement. En plus de l'aspect essentiel « mixité intergénérationnelle », la Commune souhaite investir ainsi sur la transmission du bien manger.

C'est un complément de retraite non négligeable.

Pour postuler, il suffit d'envoyer une lettre de motivation à l'intention de Monsieur le Maire à la Mairie de Anse ou à 📧 contact@mairie-anse.fr

Recensement citoyen

Tout français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa Mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Tous les jeunes français, garçons et filles, sont concernés.

La Journée Défense et Citoyenneté est une formalité obligatoire organisée par le Ministère des Armées qui vous permet de vous présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc...).



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

DIRECTION DE SERVICE NATIONAL

SGA
Service de Gestion des Ansoises et Ansois

Les démarches

➤ Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur (16 à 18 ans) peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents.

Le jeune majeur qui régularise sa situation après un oubli doit effectuer personnellement cette démarche et ne peut se faire représenter.

Si vous êtes étranger, aucune démarche n'est nécessaire et aucune attestation ne vous sera demandée lors d'une inscription à un examen ou au permis de conduire.

➤ Quand se faire recenser ?

Les jeunes français doivent se faire recenser entre la date de leur 16^e anniversaire et les 3 mois suivants.

En cas d'oubli, une régularisation de votre situation est possible jusqu'à votre 25^e anniversaire.

Si vous êtes devenu français entre 16 et 25 ans, vous disposez d'un mois pour effectuer votre recensement.

➤ Que faut-il déclarer ?

- Votre état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance), l'état civil de vos parents et leur nationalité
- L'adresse postale de votre domicile pour recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, les coordonnées téléphoniques et électroniques
- Diverses informations sur votre situation familiale (situation maritale, nombre de frères et sœurs, etc..).

➤ Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Un livret de famille (ou à défaut une copie de l'acte de naissance)
- Une carte mobilité inclusion « invalidité » le cas échéant.

➤ Après le recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre **une attestation de recensement**. Lorsque la démarche est faite en ligne, l'attestation est à récupérer ensuite en Mairie.

La présentation de cette attestation sera nécessaire pour :

- Participer à la « Journée défense et citoyenneté »
- S'inscrire avant 18 ans aux concours et examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple)

À partir de 18 ans et jusqu'à 25 ans, vous devrez pouvoir justifier de votre participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Lutte contre le moustique tigre

➤ Le Département du Rhône intervient dans la lutte contre les nuisances, mais également contre la transmission des maladies transmises par le moustique tigre. La collectivité agit sur le terrain via son opérateur, l'Entente Interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes (EIRAD).

Le Département du Rhône est particulièrement impliqué dans la lutte contre la prolifération du moustique tigre. Il intervient via son opérateur l'EID Rhône-Alpes. C'est **un établissement public qui a pour principale mission de lutter contre la prolifération des espèces de moustiques nuisantes pour l'homme. L'ensemble du territoire départemental est concerné par la surveillance et la lutte contre le moustique tigre.**

Anse et le département du Rhône sont en vigilance rouge (le moustique tigre est implanté et actif).



➤ Nom : *Aedes albopictus*. Taille : plus petit qu'une pièce de 1 centime. Surnom : moustique tigre, moustique zébré noir à rayures blanches.

Lieu de ponte : eaux stagnantes propres dans les zones urbaines.

Lieu de vie : dans et autour des habitations. Rayon d'action moyen : 100 mètres autour de son lieu de naissance.

Durée de vie moyenne du moustique adulte : 21 jours.

Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil. Sa période d'activité se situe du 1er mai au 30 novembre. Ce sont des maladies qui,

dans les cas graves, peuvent être très invalidantes. Le mot *chikungunya* signifie « marcher courbé » en Makondé (langue africaine), ce qui illustre bien les symptômes de cette maladie.

➤ Le moustique tigre ne se déplace que dans un rayon de 25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance.

Celui qui vous pique est né chez vous !

La meilleure arme contre la prolifération des moustiques est la destruction de leurs lieux de ponte potentiels, votre engagement est primordial.



Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont toujours de petite taille : les creux des arbres mais aussi tous les petits espaces d'eaux stagnantes créés par l'homme (seaux, vases, soucoupes, fûts, citernes, écoulements de gouttières, pneus...), d'où l'importance d'être très vigilant. **Veillez à vider très régulièrement tous les réceptacles d'eau de pluie** et à enlever les objets abandonnés qui pourraient servir de récipients : jouets qui traînent dans le jardin ou sur la terrasse, coupelles sous les pots de fleurs...

Quelques astuces

- Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.
- Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez votre jardin, afin d'identifier les lieux où l'eau reste accumulée et videz-les ou asséchez-les, car ils peuvent constituer des gîtes larvaires de moustiques-tigres.
- Hors utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter la formation de creux pouvant se remplir d'eau.

➤ Contre les piqûres, quelques mesures de protection personnelle :

- privilégier les vêtements amples et couvrants
- utiliser des produits répulsifs (avec précaution pour les enfants et les femmes enceintes)
- utiliser des moustiquaires

📄 <https://www.eid-rhonealpes.com/>

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 avril à 19 h, salle du Conseil Municipal.

La médiathèque Albert-Gardoni au mois d'avril

Le club **BD MAG** se retrouve le **samedi 1^{er} avril** à 10 h 30 sur le thème « Récits autour de la guerre ».

A tout petits petons ! Pour les 0-3 ans. Après Perlette pour les 3-6 ans en mars, c'est le retour de « A tout petits petons » pour les moins de 3 ans.

Rendez-vous le **samedi 22 avril à 10 h à la Chapelle Saint-Cyprien** pour ce petit moment de lecture. Afin de garantir la qualité de l'animation et de préserver la concentration des enfants, comme au cinéma, une fois que la séance sera commencée, il ne sera plus possible de rentrer dans la salle. Soyez à l'heure...

Durant les vacances de Pâques, **vosre MAG sera fermée la semaine du 10 au 15 avril**. Réouverture le mardi 18 avril à 16 h.

Toutes les informations sur le site Internet

 mediatheque.mairie-anse.fr au  04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

Cérémonies commémoratives du dimanche 30 avril et du lundi 8 mai

A l'occasion de la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation, la cérémonie du souvenir se déroulera le dimanche 30 avril à 11 h 30 au Monument 39-45.

Les cérémonies commémoratives du Souvenir et de la Reconnaissance de l'Anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945 débiteront à partir de 10 h place du Général de Gaulle : Monument 14-18 (dépôt de gerbes), Maison de Retraite des Anciens Combattants (envoi des Couleurs), Monument 39-45 (dépôt de gerbes). Monsieur le Maire invite la population à se joindre à ces manifestations officielles.

Je fais un don fléché pour la restauration du château des Tours

La ville de Anse a réalisé une première phase de restauration en 2006-2008 pour laquelle elle a obtenu le prix national des Rubans du Patrimoine en 2010.

En 2020, la toiture de 150 m², la charpente, les murs intérieurs et extérieurs, et la salle du 3^{ème} niveau ont été restaurés afin de sauvegarder cet édifice classé monument historique.

A l'occasion de ces travaux, des découvertes archéologiques majeures ont été découvertes : le chemin de ronde originel du XIII^{ème} s. et celui du XV^{ème} siècle.

En 2021, la municipalité a décidé d'achever la restauration du château. Les travaux concernent le niveau 2 composé de 3 salles : sol, murs et mise en valeur des décors du XVII^{ème} siècle découverts lors des sondages archéologiques.

La volonté est de renforcer l'ouverture de cet espace aux Ansois par le biais des associations et d'accueillir des événements, dans un lieu chargé d'histoire, afin d'optimiser sa valorisation et de développer le volet éducatif. La valeur de ce lieu est d'ores et déjà reconnue

puisque le Château des Tours fait partie des 15 géosites du Géopark Beaujolais et est un des 14 sites du Pays d'Arts et d'Histoire Beaujolais

Le mécénat est l'affaire de tous : **Faites votre don qui ira directement pour votre château des tours en versant à la fondation du patrimoine.**

Renseignements sur  www.mairie-anse.fr/Ma Mairie/Mécénat

Rappel : horaires de tonte autorisée pour les particuliers

Aux termes de l'arrêté préfectoral en vigueur, les tontes chez les particuliers sont autorisées les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h (ce règlement ne s'applique pas aux entreprises).

Attention au démarchage à domicile

Il arrive de temps en temps que Anse soit la cible de démarcheurs à domicile. Soyez vigilants face à ce type de pratique !

Vente de calendrier, fournisseur d'énergie, alarme, isolation, traitement insecticide et bien d'autres motifs sont avancés ! Aucune société (même Unicef et Croix Rouge) n'est mandatée par la Mairie pour entreprendre ce type de démarche.

Veillez donc à ne laisser entrer chez vous des personnes étrangères qui se présenteraient au nom de la Mairie et à ne pas leur communiquer de renseignements au téléphone.

La plus grande vigilance est appelée : consultez les sites internet gouvernementaux, méfiez-vous des méthodes jugées agressives, et surtout ne donnez jamais vos coordonnées bancaires au téléphone. En cas de malversation avérée, il ne faut pas hésiter à exiger le remboursement et à saisir la justice.

Soyez vigilant !

Chasse aux œufs

Organisée par les classes de CM1/CM2 de l'école Saint-François au profit de leur voyage « A la découverte des châteaux de la Loire », lundi 10 avril de 10 h à 13 h au Parc de Messimieux. Renseignements  04.74.60.27.02 ou 04.74.67.10.99 ou 04.74.67.15.46

Concert Tontons chanteurs

Les classes en 9 de Anse, Amberieux, Lachassagne organisent un week-end en chansons : vendredi 21 et samedi 22 avril à 20 h 30 et dimanche 23 avril à 15 h au Castelcom. Réservation et renseignement Jocelyne  06.10.46.34.36 et Photographe Regard'Emoi. Venez nombreux.

Visite du château des Tours

A.C.P. (Arts-Civilisations-Patrimoine) vous informe de la reprise des visites du château des Tours et du Vieil Anse aux dates suivantes :

- Les samedis 8 et 22 avril visite du château, guidée et gratuite, rendez-vous devant le Château à 15 h.

- Le samedi 15 avril, visite du Vieil Anse, guidée et gratuite, rendez-vous devant la Mairie à 15 h.

Pour tout renseignement complémentaire, visitez le site de ACP :

<https://acpassociationanse.wixsite.com/acpanse>

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) conférence, exposition

 **L'exposition** annoncée du 31 mars au 10 avril est annulée.

 **Conférence Le Corbusier**, architecte et peintre de la couleur en architecture. Mardi 4 avril à 20 h 30 au Château des Tours (2^e étage). Conférencier Marc Chauveau.

 Renseignements et inscriptions ☎ 04.74.67.13.71.

 2cea.anse.chateau@gmail.com

Collecte des ordures ménagères

 **Collecte des ordures ménagères** : Anse : les mardis 4 -11 - 18 et 25 avril et Anse dont Graves sur Anse : les vendredis 7 - 14 - 21 et 28 avril

 **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 3 et 17 avril

et pour Hameau de Graves sur Anse les mercredis 12 et 26 avril

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ **04.74.62.15.15.**

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

 du lundi au vendredi de 20 h à minuit

 le samedi de 12 h à minuit

 le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

 **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

 **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00  contact@mda-villefranche.fr.

Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

 **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

 **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

 **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et

scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

 **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or)**

Anse : 9 rue du 3 Septembre (1^{er} étage) ; le mardi de 17 h à 19 h. Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel

 04.74.02.65.93

Permanence en Mairie ou sur Anse

 **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

 **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90

 **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec

 amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Solann PARADEIS né le 25 janvier

Maysane BOUHELEL née le 26 janvier

Décès

Jeannette Pierrette FERLAY ép. FONTAINE décédée le 5 février à Lyon 3^e

Andrée Berthe Maria BERGER ép. SAUREAU décédée le 5 février à Gleizé (97 ans)

Yolande Baptistine PICCOLINO ép. CHOL décédée le 12 février à Anse (90 ans)

Yamina KHAMMAR ép. KHEMMAR décédée le 14 février à Trévoux (70 ans)

Paulette CIPIERRE ép. MAS décédée le 18 février à Anse (99 ans)

Paul CRESTANI décédé le 19 février à Gleizé (82 ans)

Josiane ENRIETTO ép. PLANTEC décédée le 25 février à Ecully (87 ans)

Anna SAVAGLIA décédée le 3 mars à Gleizé (86 ans)

Paulette Marie Louise GROSFILLEY ép. JACQUET décédée le 8 mars à Gleizé (87 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Augagneur

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et

samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite